

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix du mois de décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2015

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON.

Absents excusés : Elie SMITH (Pouvoir Christelle LE TALLEC)
Véronique RUFIN (Pouvoir Guillaume GARDON)
Vanessa SZUBA
Nathalie LAMERE- CRAPART (Pouvoir Jean-Paul GUILLON)

Arrivée de Gilles BOUVRY à 20 h 25

Arrivée de Christelle LE TALLEC à 20 h 25.

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20 h 10.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération de la Communauté de Communes de CHARLY a été prise en date du 29/10/2015, demandant aux conseils municipaux de se positionner quant à la prise de compétence communautaire concernant la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter cette question à l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de rajouter cette question.

D'autre part, elle rappelle qu'elle a mis à l'ordre du jour, en question N° 12, le débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), et qu'elle proposera de débattre de cette question à huis clos.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09/11/2015

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2015.

Pierre CARQUIN fait une remarque : A la page 3 du compte rendu dans la question « Procédure d'appropriation d'un bien vacant sans maître : résidence La Croix Bourdon », alinéa 7, il faut remplacer « association syndicale » par « Groupement Interprofessionnel d'Etudes ».

Le compte rendu est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN).

C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la C4, avec l'ajout d'une nouvelle compétence concernant la prévention de la délinquance.

Pierre CARQUIN demande si cette nouvelle compétence peut avoir une incidence financière : des embauches sont-elles prévues ?

Madame le Maire répond qu'aucun emploi ne sera créé, mais qu'il s'agira de mettre en relation plusieurs services, tels que la Gendarmerie, les Pompiers, le Procureur de la République, ainsi que les enseignants et les élus.

Le Théâtre de la Mascara a proposé de mettre en place des « ateliers de travail ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle compétence.

Tarifs 2016

La Commission de Finances s'est réunie en date du 12/11/2015.

Elle propose de reconduire les tarifs de 2015 pour l'année 2016, sans augmentation.

Elle propose de créer de nouveaux tarifs :

- Les tarifs de la salle de la musique seront supprimés, la salle étant mise à disposition de la C4 pour la garderie périscolaire. En remplacement de la salle de la musique, il est proposé de louer la salle du Foyer rural (avec la cuisine) pour les tarifs suivants
Week-end été 150 € / hiver 200 €
Lundi au vendredi été 70 € / hiver 100 €
Forfait dégâts 200 € / nettoyage 50 €.

Le foyer rural restera cependant en priorité à l'usage des associations nogentaises.

Jean-Paul GUILLON demande quelle priorité sera donnée en cas de location de la salle polyvalente et location du Foyer rural. Madame le Maire répond que la priorité sera donnée à la chronologie.

Sylviane HENNEQUIN souhaite comparer les tarifs de la salle du Foyer Rural avec ceux de la salle de la Musique : les tarifs du Foyer Rural sont un peu moins chers que ceux de la salle de la Musique, car le Foyer Rural est un peu plus petit et il existe quelques contraintes avec les poteaux.

Arrivée de Gilles BOUVRY à 20 h 25

Arrivée de Christelle LE TALLEC à 20 h 25.

Dans un premier temps, Madame le Maire propose de voter pour le maintien des anciens tarifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2015 en 2016.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal de voter le principe de la location du Foyer Rural. A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la location de ce lieu.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le prix de la location de la salle polyvalente des longs prés : Est-elle louée trop cher ?
Un bilan sera fait sur le nombre de locations annuelles.

- Il est proposé également de créer un nouveau tarif concernant l'enlèvement de déchets verts ou encombrants, par nos services municipaux, pour les personnes seules de plus de 70 ans ou à mobilité réduite. Ce service se fera une fois par mois pour la somme forfaitaire de 15 € avec mise à disposition de la carte de déchetterie de la personne.

Plusieurs questions se posent concernant le tarif. Il ne s'agit pas du prix de revient, mais d'un service à la personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer ce service pour une somme forfaitaire de 15 €.

Décision Modificative

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder au virement de crédits suivants, afin de pouvoir commencer en janvier les travaux prévus Place de la Férotterie et Chemin de Mauperthuis, ainsi que la mise aux normes d'armoires électriques prévue par l'USEDA :

Programme Voiries 2015 :	- 72.500,00 €
Programme Place de la Férotterie et Chemin de Mauperthuis :	+ 70.000,00 €
Article 204 – USED A mise aux normes d'armoires électriques :	+ 2.500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de voter ce virement de crédits.

Pierre CARQUIN souhaite intervenir concernant l'état des routes : Plusieurs voiries sont très abîmées, telles que le Chemin Neuf et la rue de la Champaille.

Madame le Maire souligne que beaucoup de voiries nogentaises sont dégradées, et qu'il y aura chaque année des prévisions de réfections de voiries.

Pour information, une décision de virements de crédits a été prise par Madame le Maire, pour permettre de payer des frais d'études concernant les travaux prévus en 2016, ainsi que l'équipement d'une nouvelle classe avec un tableau numérique :

Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 8 000.00 €
Compte 2031 frais d'études	+ 3 000.00 €
Opération 1401 ECOLES	
Compte 2183 Matériel de bureau et informatique	+ 5 000.00 €

USED A : Rue Leduc de la Tournelle/Rue Dépaux

Des travaux de réfection des rues Dépaux et Leduc de la Tournelle sont prévus pour 2016.

A cette occasion, il serait souhaitable de prévoir l'enfouissement des réseaux. L'USED A nous propose un devis estimatif pour l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public pour un montant de :

Montant des travaux	100.001,47 € HT
Participation USED A	45.196,79 € HT
Contribution de la Commune	54.804,68 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider ces travaux.

USEDA : Rénovation de 20 points d'éclairage public aux Houches

Le lotissement « Les Houches » ainsi que la rue de la Grand'Montagne comporte 20 points à rénover, en ce qui concerne l'éclairage public. L'USEDA nous propose un devis estimatif pour un montant de :

Montant des travaux 30.349,79 € HT

Participation USEDADA 11.182,90 € HT

Contribution de la Commune 19.166,89 € HT.

Madame le Maire précise que la Société LOGIVAM s'est engagée verbalement à participer à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider ces travaux.

USEDA : Mise en conformité de l'armoire L / Lotissement Les Monts

L'USEDA envisage la mise en conformité de l'armoire L, lotissement « Les Monts ». Un devis estimatif nous est proposé pour un montant de :

Montant des travaux 2.572,39 € HT

Participation USEDADA 2.162,39 € HT

Contribution de la Commune 410,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer ces travaux.

Rapport de l'eau

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été approuvé par les membres du comité syndical en sa séance du 30 septembre dernier.

Ce rapport peut être librement consulté par le public en Mairie.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Nombre abonnés USESA : 27 205

	2013	2014	VARIATION
Volume prélevé USESA	5 278 660	5 366 334	+ 1,66%
Volume prélevé Nogent	65 826	60 545	- 8,02%
Volume mis en distribution	5 057 118	5 159 036	+ 2,02%
Volume consommé	4 034 712	4 167 027	+ 3,28%
Consommation moyenne M3/Abonné/an	92,29	92,46	+ 0,19%
Rendement réseau	80%	80,99%	

Jean-Paul GUILLON se rappelle qu'auparavant, des représentants de l'USESA se déplaçaient pour répondre aux questions des Conseillers municipaux.

Madame le Maire s'étonne des résultats de l'USESA : la surtaxe syndicale étant sensiblement égale à la rémunération du délégataire.

Pierre CARQUIN s'interroge sur le coût de l'usine de CHEZY : au départ, suite à la construction de cette usine tous les puits devaient disparaître ?

Encaissement de chèque : Sinistre du 01/09/2015

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un sinistre en date du 01/09/2015 a endommagé une barrière et un poteau. La Société AXA nous propose un remboursement pour un montant de 350,44 €. Cette somme couvre les frais occasionnés lors du sinistre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant proposé.

SAS GREENFIELD : Enquête publique – Demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage

Monsieur le Préfet de l'Aisne nous a transmis une lettre relative à une demande d'autorisation présentée par la SAS GREENFIELD, relative à l'extension du périmètre d'épandage sur 249 communes de l'Aisne et 102 communes de l'Oise.

Un dossier relatif au projet a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, qui s'est tenue du 4 novembre au 4 décembre 2015 inclus.

Dans son arrêté du 16 septembre 2015, Monsieur le Préfet informe les Conseils Municipaux des 249 communes de l'Aisne, ainsi que des 102 communes de l'Oise concernées, qu'ils devront donner leur avis sur la demande d'autorisation de la SAS GREENFIELD.

Madame le Maire explique que la matière épandue est du « calcifield » composée de chaux et de calcium. Monsieur BOUVRY précise que cette matière contient certainement des résidus de métaux lourds présents dans les encres d'impression.

Madame le Maire précise que le principe de précaution impliquerait un avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable, par 14 voix contre, 1 voix pour (B. NOUVEAU), et 3 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – G. GARDON).

Vente de la Maison au 1 Grande Rue

La Commune envisage de créer un chemin qui longerait les lotissements du Champ du Voisin, la Nogentaise et les Marronniers pour aller jusqu'à la gare.

Le tracé de ce chemin passerait sur la parcelle du 1, grande Rue.

Une déclaration d'intention d'aliéner est arrivée en Mairie, concernant cette parcelle.

Le Conseil Municipal peut choisir de faire valoir son droit de préemption, mais dans ce cas, la Commune devra acheter le tout (terrain + maison), ou laisser passer cette vente, en informant le notaire de sa volonté.

Madame le Maire souhaite que le Conseil Municipal émette un avis par voie de délibération, concernant cette vente.

Pierre CARQUIN souhaite se retirer des votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants autorise Madame le Maire à signer la DIA.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

AB 344	22 ca	Impasse du Village
AB 345	22 ca	Impasse du Village
AB 358	27 m ²	12 Impasse du Village
AB 357	284 m ²	Cour commune Nogent l'Artaud

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer le débat sur le PADD, à huis clos. Par 1 voix contre (P. CARQUIN) et 17 voix pour, le huis clos est prononcé.

Le public quitte la salle de Conseil.

P.A.D.D.

Les débats se tiennent à huis clos.

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Georges FOURRE, Président de la Communauté de Communes de CHARLY a été mis en demeure par Monsieur le Préfet de mettre en place le projet d'aménagement d'une aire de passage pour les gens du voyage.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les photocopieurs des écoles ont été changés pour des copieurs couleur. Afin de rester sur une enveloppe budgétaire équivalente, la mairie a choisi un plus petit photocopieur à l'accueil, ainsi que la suppression du contrat d'entretien pour celui de la médiathèque.

Madame le Maire informe également que la chaudière de la salle de la musique est en panne. Elle sera changée pendant les vacances scolaires.

Béatrice NOUVEAU quitte la séance à 21 h 50.

Concernant le square Labédoyère, un courrier de la DREAL a été adressé au propriétaire. Beaucoup de problèmes perdurent : dépôt d'immondices et présence de chevaux sur la voie publique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a toujours deux affaires en cours au Tribunal : Une concernant un mur mitoyen avec la Mairie pour laquelle nous

sommes en appel, et l'autre pour laquelle nous sommes en cours avec un expert qui s'est déplacé.

Concernant la boulangerie, située Grande Rue, un dossier de travaux a été déposé en Mairie. L'architecte des Bâtiments de France demande des pièces complémentaires. Le dossier est toujours en cours.

Concernant les groupements de commandes qui avaient été décidés par le Conseil Municipal, l'USEDA a choisi « Total Gaz » pour les achats de gaz et « Engie » pour les achats d'électricité.

Madame le Maire informe également que l'Association « Nogent Loisirs » crée un nouveau cours de tennis de table : Initiation pour les 9/11 ans tous les mercredis de 14 h à 15 h à la salle des Longs Prés à partir du mois de Janvier.

Le Noël des enfants prévu à la Salle des Longs Prés est annulé, suite à un incident avec un parent d'élèves.

La fête organisée à l'occasion de Noël par l'Association « Nog en Fêtes » est maintenue. Elle aura lieu le 19 décembre 2015 à la salle des Longs Prés. Un vigile sera présent pour assurer la sécurité de cette manifestation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que d'anciens instruments de musique sont restés stockés, depuis de nombreuses années, à l'atelier municipal suite à la fermeture de l'école de musique. Elle souhaiterait que ces instruments puissent servir à enseigner aux enfants de Nogent, puisque c'était leur but. Les enfants de Nogent l'Artaud vont pour la plupart prendre des cours à l'école de musique de Charly sur marne ; elle propose donc de les donner à l'école de musique de Charly sur marne, dans l'état où ils se trouvent, avec l'engagement d'affecter ces instruments exclusivement à l'apprentissage de la musique.

Jean-Paul GUILLON souhaite savoir si quelque chose a été prévu pour compenser le préjudice financier des commerçants, suite à l'annulation de la Foire aux Oignons. Madame le Maire répond qu'une foire de printemps a été prévue le 17 avril prochain.

Concernant le panneau électronique d'informations, il ne manque plus que le déplacement d'ERDF, qui doit créer un branchement. Nous attendons toujours leur date d'intervention.

Sylviane HENNEQUIN et Christian FOURNAGE souhaitent féliciter la mise en place de sapins de Noël dans le centre de la Commune.

Les cérémonies des vœux ont été annulées dans plusieurs Communes. Plusieurs Maires ne souhaitent pas célébrer l'année étant donné les événements nationaux. Les vœux de la Commune de NOGENT L'ARTAUD seront maintenus.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM

En date du 5 octobre dernier, le Conseil Municipal a été amené à débattre concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Lors de la réunion de la Commission PLU qui a suivi, le cabinet chargé de la mise en place du PLU nous a informé que la zone située au-dessus du lotissement « Les Houches » prévue en zone réservée (AU) se trouvait en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Le maintien de la zone AU prévue lors du premier débat, entrainerait inévitablement une étude complémentaire et coûteuse, menée par les services de l'environnement du Département.

Cette information a conduit la commission PLU à changer d'avis : Elle souhaite déplacer cette zone réservée, et de la positionner sur le côté droit de la rue Ernest Vallée à la sortie de NOGENT L ARTAUD, en allant vers PAVANT.

Observations du Conseil Municipal :

Pierre CARQUIN s'interroge : Pourquoi consommer des terres agricoles ?

Pourquoi ne pas avoir pensé à « la Planche aux Maîtres » ?

Après avoir consulté les plans, il s'avère que les parcelles situées à la « Planche aux Maîtres » se trouvent également dans une zone naturelle réservée.

Le secteur choisi reste un problème concernant les réseaux d'assainissement.

Cette zone ne sera pas aménagée dans un avenir proche, elle sera classée en zone 2AU, à savoir une zone urbanisable sous réserve d'une modification du PLU.